

AECK/  
**RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**

Fraternité-Justice-Travail

-----  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2025 – 731 DU 03 DECEMBRE 2025**

portant nomination des membres de la Commission chargée de la toponymie et de la mémoire nationale.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

**Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;

**vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;

**vu** le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;

**vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;

**vu** le décret n° 2021-520 du 13 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général de la Présidence de la République, tel que modifié par le décret n° 2023-692 du 20 décembre 2023 ;

**vu** le décret n° 2025-730 du 03 décembre 2025 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement de la Commission nationale chargée de la toponymie et de la mémoire nationale ;

**sur** proposition du Président de la République,

**le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 décembre 2025,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Sont nommées membres de la Commission chargée de la toponymie et de la mémoire nationale, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Pascal Irénée KOUPAKI**, représentant de la Présidence de la République, président ;
- monsieur **Florent COUAO-ZOTTI**, représentant du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts, premier rapporteur ;



- monsieur **Ghislain HOUNNOU**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable, second rapporteur ;
- monsieur **Pascal DOHOU**, représentant du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale ;
- monsieur **Jérôme ALLADAYÉ**, représentant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- monsieur **Albert TINGBE AZALOU**, sociologue-anthropologue ;
- monsieur **Arthur Agossou VIDO**, historien ;
- madame **Blandine AGBAKA**, historienne ;
- monsieur **Idrissou ZIME YERIMA**, linguiste expert en onomastique ;
- monsieur **Hermann Arnaud PLAGBETO**, géographe.

## **Article 2**

La durée du mandat des membres de la Commission est de trois (03) ans et court à compter de la date de leur installation.

## **Article 3**

Les personnes dont les noms suivent sont désignées en qualité de personnes ressources pour assister la Commission.

Il s'agit de :

- monsieur Albert Bienvenu AKOHA, Professeur titulaire d'université
- monsieur Jacques ADANDE, Diplomate ;
- monsieur Candide AHOUANSOU, Diplomate ;
- Monsieur Médard D. BADA, Professeur d'université .

## **Article 4**

Le Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts, le Ministre de l'Économie et des Finances, le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable et le Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance locale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.



## Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 03 décembre 2025

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



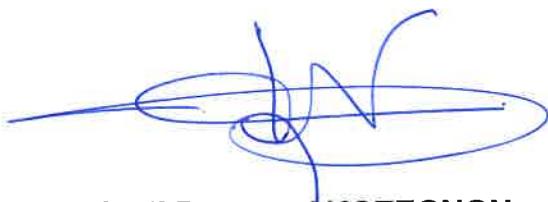
Romuald WADAGNI  
Ministre d'État

Le Ministre du Tourisme,  
de la Culture et des Arts,



Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA

Le Ministre de la Décentralisation  
et de la Gouvernance locale,



Raphaël Dossou AKOTEGNON

Le Ministre du Cadre de vie et des  
Transports, chargé du Développement  
durable,



José TONATO

**AMPLIATIONS** : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – C.COM 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MTCA 2 – MCVT 2 – MDGL 2 – MEF 2 –  
AUTRES MINISTÈRES 17 – SGG 4 – JORB 1.